

PRECES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	9
Votants	9

Le dix-sept avril deux mille vingt-cinq à 20 heures, le Conseil Municipal de Bouligneux, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur COMTET Laurent, Maire.

Etaient présents : M. COMTET, Mme MAYER, M. MONNET, Mme VOISIN, Mme MAISSON, M. CIZAIRE, M. DE COMBAUD, M. ROBELIN, Mme COMTET ;

Pouvoirs : Aucun ;

Absents excusés : M. DE PORTAL, M. DE VILLENEUVE ;

Absents : Aucun ;

Secrétaire : M. MONNET ;

Date d'envoi de la convocation : 11 avril 2025.

Monsieur MONNET a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souhaite ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- **Délibération 2025.04.16 : subvention au CCAS de la commune de Bouligneux.**

Le conseil municipal approuve le nouvel ordre du jour.

Délibération 2025.04.11 : Validation du devis pour la création de cavurnes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les devis reçus concernant la pose de cavurnes dans le cimetière de Bouligneux.

Monsieur le Maire présente les deux devis pour travaux équivalents (fourniture et pose) :

ENTREPRISES	TARIFS
POMPES FUNEBRES METRAS	2 250 € TTC
MARBRIER GIVRE	3 600 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le devis de la société POMPES FUNEBRES METRAS, pour un montant de 2 250€ TTC.

Madame COMTET ajoute qu'il faudra modifier le règlement du cimetière pour harmoniser les tailles des monuments qui seront posés sur les bouchons des cavurnes. Monsieur le Maire répond que ce travail se fera lors du prochain conseil municipal.

Délibération 2025.04.12 : Tarifs du cimetière de Bouligneux

Suite à la création de future cavurne (délibération n°2025.04.11) il convient de mettre à jour les tarifs du cimetière de Bouligneux. Monsieur le Maire expose les modifications envisagées :

Redevance d'accueil :

100 € à chaque inhumation, incinération ou dispersion

Concessions simples (2 m²) :

ACHAT		RENOUVELLEMENT	
Durée	Montant	Durée	Montant
15 ans	120 €	15 ans	120 €
30 ans	200 €	30 ans	200 €
50 ans	300 €	50 ans	300 €

Columbarium (1 case = 2 urnes) :

ACHAT		RENOUVELLEMENT	
Durée	Montant	Durée	Montant
15 ans	600 €	15 ans	600 €

Cavernes :

ACHAT		RENOUVELLEMENT	
Durée	Montant	Durée	Montant
15 ans	600 €	15 ans	600 €

Jardin du souvenir (achat plaque sur le totem) :

ACHAT		RENOUVELLEMENT	
Durée	Montant	Durée	Montant
15 ans	250 €	15 ans	200 €

Gravures :

Toutes les gravures sont gérées en direct par les familles avec le marbrier de leur choix.
Les familles se doivent de respecter les prescriptions spécifiées dans le règlement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ces nouveaux tarifs pour le cimetière de Bouligneux ;
- DIT que ces nouveaux tarifs sont applicables à partir de la date du jour.

Délibération 2025.04.13 : contrôle sur la performance des systèmes d'assainissement des biens immobiliers vendus

Monsieur le Maire explique que pour faire face aux demandes des notaires lors de vente immobilière, il convient de délibérer sur l'obligation de contrôle de conformité des installations. Monsieur ROBELIN s'étonne de cette obligation. Monsieur le Maire répond que dans un avenir proche, les biens non conformes vendus ne se verront peut-être plus autoriser à faire des travaux sans cette mise en conformité.

Monsieur le Maire propose d'instaurer un contrôle sur la performance des systèmes d'assainissement des biens immobiliers vendus.

Lors de chaque vente immobilière, il sera demandé au propriétaire vendeur de faire réaliser à ses frais un contrôle du bien à vendre pour assurer l'acheteur de l'état du système d'assainissement.

Ce contrôle se fera par l'intermédiaire du délégataire associé :

- Le service du SPANC pour les habitations en ANC (Assainissement Non Collectif) ;
- Le délégataire SUEZ EAU France pour les habitations connectées à la STEP du village de Bouligneux ;
- Le délégataire SUEZ EAU France pour les habitations connectées à la STEP de Villars les Dombes (Zone Filioly et Moulin-Chevalier).

Le contrôle devra être réalisé préalablement à la signature de l'acte définitif de vente. Dans le cas d'un contrôle avec avis défavorable, un second contrôle aura lieu dans les 2 ans qui suivront la vente pour acter la mise en conformité (sauf si des travaux de mise en conformité auront eu lieu avant).

Le second contrôle sera à la charge du nouveau propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (7 favorables et 2 absentions) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à instaurer un contrôle sur la performance des systèmes d'assainissement des biens immobiliers vendus.

Délibération 2025.04.14 : Subventions à l'association « jeunes agriculteurs Bourg-Villars » pour la fête de l'agriculture 2025

Monsieur le Maire et les adjoints donnent les conclusions de la réunion faite le 1^{er} avril 2025 avec les organisateurs de la fête de l'agriculture 2025. Il informe que la commune de Bouligneux prend en charge le moment de convivialité le dimanche soir.

Une demande de subvention ayant été faite, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300 € à l'association « jeune agriculteurs Bourg-Villars » pour la bonne organisation de la fête de l'agriculture 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 300 euros à l'association « jeune agriculteur Bourg-Villars » pour la fête de l'agriculture 2025.

Délibération 2025.04.15 : fixation du taux des impôts locaux pour l'année 2025

Monsieur le Maire, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Compte tenu de la conjoncture et des besoins budgétaires actuels, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

IMPOTS LOCAUX	TAUX 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19.94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	33.24 %
Taxe d'habitation	8.44 %

- AUROTISE Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération 2025.04.16 : Subventions aux CCAS pour l'année 2025

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de verser une subvention au CCAS de la commune de Bouligneux.

Il informe l'assemblée qu'il souhaite verser la somme de : 3 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 3 000 euros au CCAS de la commune de Bouligneux.

Travaux cimetière

Les travaux du cimetière vont débuter le 22 avril pour une durée de 2 à 3 semaines. Un arrêté a été pris pour interdire l'accès au cimetière durant cette période. Monsieur le Maire indique qu'il communiquera les informations aux usagers via Illiwap et SMS.

Télérelève compteur d'eau

La télérelève va prochainement être instaurée pour les compteurs d'eau par le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône. Les informations seront relayées via Illiwap et SMS.

Révision liste électorale

9 courriers ont été envoyés pour proposition de radiation sur la liste électorale.

Divers

- **Travaux toiture :**
Les travaux de démoussage et traitement des toitures de la mairie et du garage communal ont été réalisés par l'entreprise DEBORD TOITURE.
Un devis complémentaire pour nettoyage de la gouttière et de la descente d'eau pluviale est validé pour 135 euros TTC.

Monsieur le Maire présente un devis de cette même entreprise pour la pose d'un fil de cuivre sur les 2 toitures pour éviter le retour de la mousse, au prix de 520 € TTC.
Un devis complémentaire est à préparer pour l'achat du cuivre.
Validation de ce projet au prochain conseil municipal.
- **Plantation :**
Monsieur MONNET propose la date du 17/05/2025 pour la plantation des fleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

A BOULIGNEUX, le 17 avril 2025,

Le secrétaire de séance, MONNET Michel	Le Maire, COMTET Laurent